

Envoyé en préfecture le 29/11/2019

Reçu en préfecture le 29/11/2019

Affiché le 28/11/2019

ID : 033-243301405-20191127-2019_11_06BIS-DE

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
CANTON LES LANDES DES GRAYES
COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU VAL DE L'EYRE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de Conseillers
En exercice : 28
Présents : 19
Votants : 26

L'an deux mille dix neuf

Le 27 novembre

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre
dûment convoqué, s'est réuni en session ORDINAIRE,
à la mairie de Belin-Beliet, sous la Vice-Présidence de Mme Christiane DORNON
Date de convocation du Conseil Communautaire : le 19 novembre 2019

PRESENTS :

Commune de Belin-Beliet : Mme BARSACQ - M. DESERT - Mme GOISNARD - M. GELLIBERT -
M. SAUTAREL M. DECLERCQ
Commune de Le Barp : Mme DORNON - M. MARION - Mme PORTAFAX - M. MAINGUY
Commune de Lugos : Mme TOSTAIN
Commune de Saint-Magne : Mme OCTON - M. JACQUELIN
Commune de Salles : M. DERVILLE - Mme DUPLAA - M. GARNUNG - Mme GRESSET -
M. BUREAU - Mme DOSBA

ABSENTS :

Commune de Belin-Beliet :	Mme LEMONNIER	absente excusée	
Commune du Barp :	M. BABIN	pouvoir à	Mme DORNON
	Mme GIOIFFRE	pouvoir à	M. MARION
	M. LANNELONGUE	absent excusé	
Commune de Lugos :	M. ARQUEMBOURG	pouvoir à	Mme TOSTAIN
Commune de Salles :	Mme SABATIE	pouvoir à	Mme DUPLAA
	M. MOGUER	pouvoir à	Mme OCTON
	Mme LAURENT	pouvoir à	Mme GRESSET
	M. LEMISTRE	pouvoir à	M. DERVILLÉ

Mr Gellibert est nommé secrétaire de séance

OBJET :

Délibération 2019/11/06

SCHEMA COMMUNAUTAIRE DES SITES PHOTOVOLTAÏQUES

Rapporteur : Madame DORNON

Exposé :

Dans le respect des préconisations de la Charte du Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne, les membres du conseil de communauté approuvent avec 21 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention le schéma communautaire suivant reprenant deux catégories de projets et de sites existants et autorisent Mme la Présidente à effectuer toutes les démarches administratives nécessaires :

- les sites existants et les projets sur des espaces artificialisés ou à reconvertir
- les sites existants et les projets sur espaces naturels

Ce schéma permet de convenir à l'échelle intercommunale d'une consommation de l'espace maîtrisée pour ce qui concerne ces installations.

Certifié exécutoire
reçu en
ou Sous-Préfecture le
28/11/19
publié ou notifié le
28/11/19

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Belin-Beliet, le 28 novembre 2019

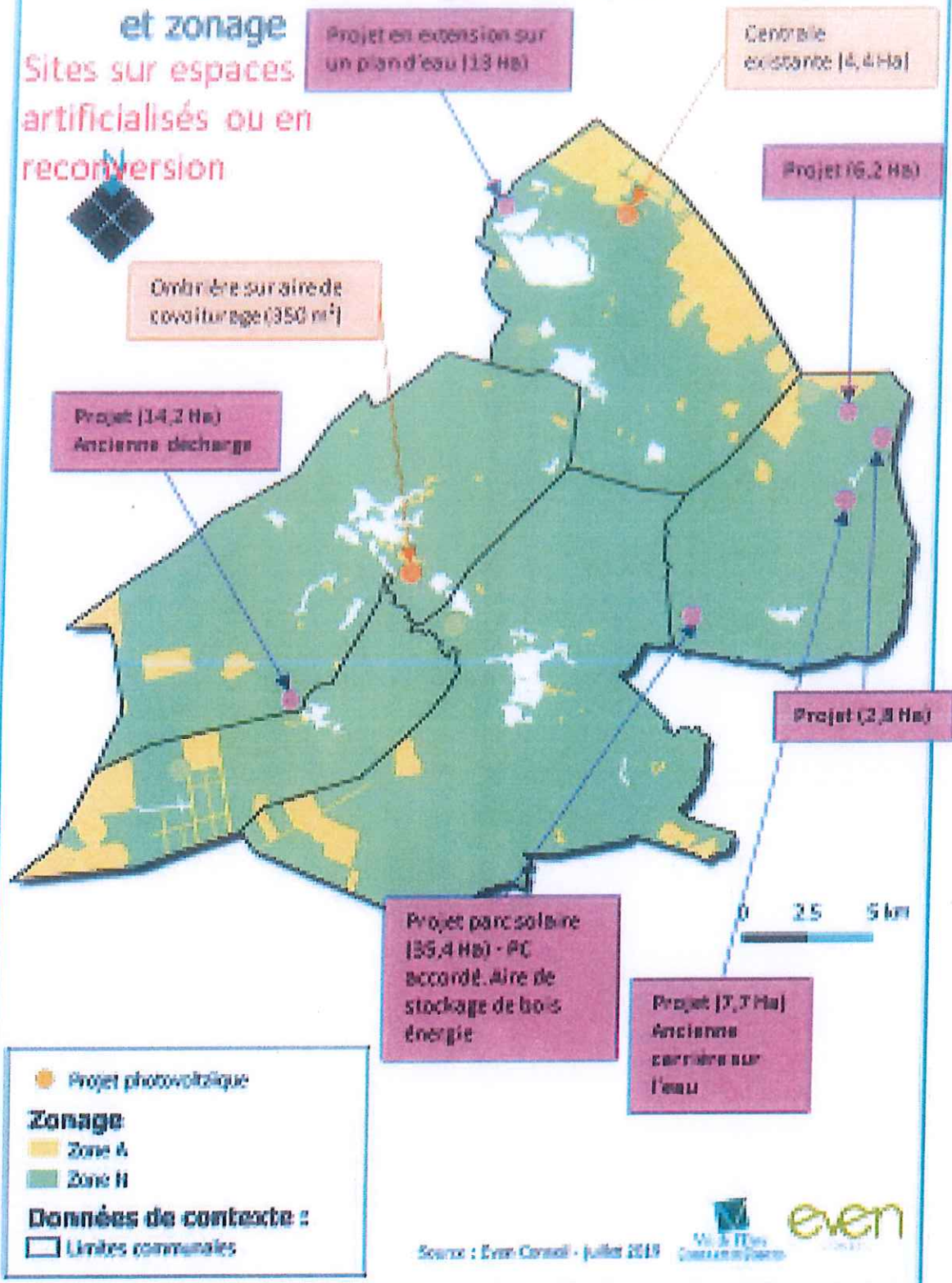
La Présidente,

Marie-Christine LEMONNIER



Secteurs de développement photovoltaïque

et zonage
Sites sur espaces
artificialisés ou en
reconversion



Secteurs de développement photovoltaïque et zonage Sites sur espaces naturels

